

RAPPORT RELATIF À UN BAIL D'EXPLOITATION DE CARRIÈRE



(autre qu'une carrière d'agrégats)

Rapport indiquant la quantité totale de tonnes produites au titre du numéro de bail d'exploitation de carrière QL- du (mois) (jour) (année), au (mois) (jour) (année) conformément à

la Loi sur les mines et les minéraux et à ses règlements d'application.

Nom du titulaire :

Emplacement : SL/QS Section Township Rang O.M.P./E.M.P.

Remarque – Si aucun minéral de carrière n'est produit, il faut tout de même remplir un rapport indiquant « AUCUNE » production.

FORMULE DE CONVERSION : (verges cubiques X 1,5 X 0,9072 = TONNES)

Type de minéral de carrière	Minéraux de carrière produits (en tonnes)	Taux de redevance (par tonne) VOIR L'ANNEXE C	Total des paiements

Location annuelle : hectares x 27,00 \$ = \$

*** Veuillez arrondir le nombre total d'hectares au nombre entier suivant.**

Le paiement des redevances ou le certificat d'exonération doit être envoyé les jours et les dates fixés aux fins de paiement du loyer et être joint au présent rapport. Joignez au présent rapport le paiement susmentionné en espèces, par chèque, carte de crédit ou mandat-poste payable au ministre des Finances, à : Bureau du registre minier, Croissance, Entreprise et Commerce Manitoba, 1395, AV. ELLICE, unité 360, Winnipeg (Manitoba) R3G 3P2, Téléphone : 204 945-6503; Télécopieur : 204 948-2578; courriel : mines_br@gov.mb.ca; site Web : www.gov.mb.ca/iem/mines/imaqs/index.html

J'atteste que le présent rapport constitue une inscription complète de tous les minéraux de carrière produits en vertu de l'autorisation accordée au titre du BAIL D'EXPLOITATION DE CARRIÈRE NUMÉRO QL-.

REMARQUES : TOUTE FAUSSE DÉCLARATION CONTENUE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT CONSTITUE UNE INFRACTION EN VERTU DE LA LOI SUR LES MINES ET LES MINÉRAUX.

Date Signature du titulaire N° iMaQs

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Chèque/Espèces/N° d'aut. _____	Date _____
Montant _____	Reçu n° _____
Payeur _____	Montant : _____
N° de client : _____	